

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 2 février 2026 à 20h00 en la salle des délibérations du conseil.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbal du 5 janvier 2026
4. Finances
 - 4.1 Approbation du paiement des comptes
5. Période questions réservée au public
6. Subventions, commandites et demandes
 - 6.1 Club de ski nordique de Rougemont – Demande d'aide financière
 - 6.2 École secondaire Paul-Germain-Ostiguy – Gala Méritas
 - 6.3 Défi Challenge Québec 800 2026 – Demande d'autorisation de passage
 - 6.4 Grand Défi Pierre Lavoie – Demande d'autorisation de passage
 - 6.5 Les Enfants de l'Opéra – Demande de soutien financier
 - 6.6 Alternative Aliment-Terre – Dépôt du projet « La faim n'expire jamais »
 - 6.7 Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu – Demande d'aide financière 2026
 - 6.8 Demande de réduction de la vitesse dans le Rang des Dix Terres
7. Avis de motion, dépôt et adoption de règlement
 - 7.1 Avis de motion du règlement no. 2026-388 amendant le plan d'urbanisme no. 2018-249 afin de modifier la carte des grandes affectations du sol constituant l'annexe A dudit plan d'urbanisme
 - 7.2 Adoption du projet de règlement no. 2026-388 amendant le plan d'urbanisme no. 2018-249 afin de modifier la carte des grandes affectations du sol constituant l'annexe A dudit plan d'urbanisme
 - 7.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 2026-389 constituant le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE)
 - 7.4 Avis de motion du règlement no. 2026-390 modifiant le règlement de zonage 2018-242
 - 7.5 Adoption du premier projet de règlement no. 2026-390 modifiant le règlement de zonage 2018-242
8. Administration et greffe
 - 8.1 Décompte progressif no.3 – Construction du puits Vadnais III
 - 8.2 Demande de paiement no. 2 – Rénovation du 991 rue Principale
 - 8.3 Paiement de facture – Excavations St-Pierre Tremblay – Centre des loisirs Cousineau-Saumure
 - 8.4 Engagement - Plan de gestion des actifs – Eau (PGA-Eau)
 - 8.5 Offres de service de Force Solutions – Réfection du Rang Double (services d'arpentage et environnementaux)
 - 8.6 Nomination du maire suppléant à la MRC de Rouville en l'absence maire

- 8.7 Nomination du représentant de la Municipalité au Comité de Sécurité Publique de la MRC de Rouville en l'absence du maire

9. Ressources humaines

- 9.1 Embauche du responsable de la vie communautaire
9.2 Embauche des employés de camp de jour (Semaine de relâche)

10. Loisirs

- 10.1 Adoption des coûts du camp de jour de la semaine de relâche
10.2 Adoption des coûts du camp de jour estival 2026
10.3 Adoption des coûts de la saison de soccer 2026

11. Travaux publics

- 11.1 Acceptation des coûts d'asphaltage 2026

12. Urbanisme

- 12.1 PIIA – 1254, rang Double – Agrandissement d'une résidence unifamiliale

13. Eau potable / Eaux usées

- 13.1 Offre de service de BPA – Plans et devis pour le remplacement de l'automate de l'usine de filtration
13.2 Offre de service de BHP – Étude pour la réhabilitation de la conduite d'amenée du secteur McArthur
13.3 Offre de service de Service Sous-Marin (SSM) – Réparation de la vanne d'isolement du réservoir de l'usine de filtration

14. Autres sujets d'intérêts pour la municipalité

15. Période de questions réservée au public

16. Levée de la séance

Procès-verbal

Ouverture

Monsieur Guy Adam propose l'ouverture de la séance, sous la présidence du maire, M. Benoit Bouthillier, à 20h00.

Sont présents :

Monsieur Benoit Bouthillier, maire;
Monsieur Guy Adam, conseiller au district no. 1;
Madame Marielle Farley, conseillère au district no. 2.
Monsieur Éric Fortin, conseiller au district no. 3.
Monsieur Mario Raymond, conseiller au district no. 4;
Monsieur Stéphane Hamelin, conseiller au district no. 5;
Madame Isabelle Robert, conseillère au district no. 6.

formant quorum.

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Rougemont.

5 personnes assistent à la séance.

26-02-5431

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Mario Raymond et résolu d'adopter l'ordre du jour proposé en l'item « Autres sujets d'intérêts pour la municipalité » ouvert.

Vote pour : 6

Vote contre :

26-02-5432

Adoption du procès-verbal du 5 janvier 2026

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 janvier 2026, tel que soumis.

Vote pour : 6

Vote contre :

26-02-5433

Approbation du paiement des comptes

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et déjà payés a été envoyée au conseil municipal avant la date prévue de leur adoption;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pu poser les questions nécessaires afin de procéder aux paiements des comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'approuver :

- La liste des déboursés payés d'avance au 2 février 2026 au montant de **326 456.43\$**;
- La liste des comptes du budget des activités financières au 2 février 2026 pour un montant total de **295 106.41\$** incluant les quotes-parts mensuelles de la MRC de Rouville et de la Régie d'assainissement des Eaux usées Rougemont / St-Césaire;
- Les salaires et avantages sociaux des élus, des pompiers et des employés municipaux pour la période du 28 décembre 2025 au 24 janvier 2026 au montant de **100 460.09\$**.
- Que la greffière-trésorière soit autorisée à les payer.

Les déboursés des présentes listes incluent les dépenses autorisées par les fonctionnaires ou employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu du règlement no. 2023-349. La présente liste constitue donc le rapport devant être déposé au conseil conformément au dernier alinéa de l'article 961.1 Code Municipal du Québec.

Vote pour : 6

Vote contre :

26-02-5434

Club de ski nordique de Rougemont – Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT QUE l'Association du Mont Rougemont, via l'organisme Club de ski nordique de Rougemont adresse au Conseil municipal, une demande de subvention afin d'assumer le coût d'entrée des citoyens de Rougemont pour la saison 2026;

CONSIDÉRANT QUE le Club a repris les activités du Club de ski de fond et de Raquette de Rougemont qui a annoncé l'arrêt de ses activités faute de neige;

CONSIDÉRANT QUE la saison 2026 s'annonce assez neigeuse pour que les activités de ski de fond et de raquettes aient lieu et que le Club s'est entendu avec les propriétaires des terrains visés;

CONSIDÉRANT QUE le Club a décidé de poursuivre les activités du club précédent afin d'offrir un service aux citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Adam et résolu d'octroyer une aide financière de 1 500\$ pour la saison 2026 du Club de ski nordique de Rougemont, en contrepartie, le Club s'engage à offrir l'accès gratuitement aux citoyens de Rougemont. Le conseil remercie le Club d'avoir repris les activités.

Vote pour : 6

Vote contre :

26-02-5435

École secondaire Paul-Germain-Ostiguy – Gala Méritas

CONSIDÉRANT QUE l'école Secondaire P-G. Ostiguy tiendra un Gala Méritas des élèves mercredi 3 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE ce gala se veut la consécration du travail et des efforts constants de plusieurs élèves et permet de soutenir leurs objectifs et leurs rêves;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu de confirmer un don de 150\$ à un élève de Rougemont s'étant distingué au cours de l'année scolaire et de confirmer la présence d'un membre du conseil municipal au gala.

Vote pour : 6

Vote contre :

26-02-5436

Défi Challenge Québec 800 2026 – Demande d'autorisation de passage

CONSIDÉRANT QUE le Défi Challenge Québec 800 2026 adresse au conseil municipal une demande d'autorisation de passage pour la tenue d'un événement de course à pied à relais qui traversera le territoire de la Municipalité le 14 mai prochain entre 11h00 et 12h00;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme demande également l'autorisation de stationner les véhicules récréatifs sur le chemin du Contour durant le passage des coureurs sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le trajet proposé sur le territoire de Rougemont emprunte la Grande-Caroline (route 231) sous la juridiction du gouvernement provincial ainsi que La Petite-Caroline jusqu'à l'intersection de la route 112;

CONSIDÉRANT QUE le Défi Challenge Québec 800 vise à soutenir les jeunes par le biais d'une collecte de fonds au profit de la Fondation Tel-Jeunes ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme dispose de véhicules de sécurité pour escorter les coureurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Raymond et résolu d'autoriser le passage du Défi Challenge Québec 800 sur le territoire de la municipalité le 14 mai prochain, ainsi que le stationnement des véhicules récréatifs sur le chemin du Contour durant le passage des coureurs sur le territoire. La présente résolution est conditionnelle à ce que l'organisme obtienne l'autorisation du Ministère des Transports du Québec.

Vote pour : 6

Vote contre :

26-02-5437

Grand Défi Pierre Lavoie – Demande d'autorisation de passage

CONSIDÉRANT QUE le Grand Défi Pierre Lavoie adresse au conseil municipal une demande d'autorisation de passage pour la tenue de l'événement cycliste 1000 km qui se tiendra du 11 au 14 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE la demande est également assortie d'une autorisation afin de permettre l'utilisation de drones pour capter des images des localités que traversent le convoi;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme demande l'autorisation de passage sur le territoire, mais que le trajet final n'étant pas encore établi, la date du passage n'a pas été arrêtée;

CONSIDÉRANT QUE le Grand Défi Pierre Lavoie organise ce type d'événement depuis plusieurs années et que leur expertise en la matière est reconnue et que la collaboration avec les municipalités et le Ministère des Transports et du Développement Durable est acquise;

CONSIDÉRANT QUE le Grand Défi Pierre Lavoie a pour objectif : « créer le plus important rendez-vous actif jamais organisé dans la province pour promouvoir les saines habitudes de vie » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu d'autoriser le passage du 1000 km du Grand Défi Pierre Lavoie et l'utilisation de drones sur le territoire de la municipalité. La présente résolution est conditionnelle à ce que l'organisme fournisse son trajet final, la date du passage sur le territoire de Rougemont et obtienne l'autorisation du Ministère des Transports du Québec.

Vote pour : 6

Vote contre :

26-02-5438

Les Enfants de l'Opéra – Demande de soutien financier

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Les Enfants de l'Opéra adresse au conseil municipal une demande de soutien financier de 400\$ pour leurs activités 2026;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a pour mission de soutenir le développement du plein potentiel des enfants de 4 à 17 ans à travers l'art, l'éducation, le sport et la santé, contribuant ainsi à bâtir leur confiance et leur estime de soi;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la Politique de dons et commandites adoptée par la Municipalité de Rougemont;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Adam et résolu de verser un montant 300\$ pour 2026 à la Fondation « Les Enfants de l'Opéra ».

Vote pour : 6

Vote contre :

26-02-5439

Alternative Aliment-Terre – Dépôt du projet « La faim n'expire jamais »

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Alternative Aliment-Terre, au nom de la Concertation en sécurité alimentaire du territoire du CLSC de Richelieu, soumet au conseil municipal le projet intitulé « La faim n'expire jamais »;

CONSIDÉRANT QUE la campagne de sensibilisation lié au projet est une initiative locale visant à réduire le gaspillage alimentaire et à améliorer la redistribution des denrées vers les personnes dans le besoin;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans une volonté de solidarité collective et de responsabilité sociale en cherchant à mettre en place des actions durables et concrètes pour les besoins de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à obtenir l'autorisation de la Municipalité pour le dépôt d'une boîte de collecte de denrées sèches à l'effigie de la campagne sur le territoire de Rougemont;

CONSIDÉRANT QUE les denrées recueillies seront remises à l'organisme d'aide alimentaire du notre secteur, soit le Centre d'action Bénévole de la Seigneurie Monnoir (CABSM) et ce, sans entrer en conflit avec la guignolée;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme invite également le conseil municipal au lancement officiel de la campagne de sensibilisation qui aura lieu le 19 février prochain de 16h à 18h;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Raymond et résolu d'appuyer le projet « La faim n'expire jamais » de l'organisme Alternative Aliment-Terre et de

procéder à l'installation d'une boîte de collecte de denrées sèches au centre communautaire « La Veille Caisse ».

Vote pour : 6

Vote contre :

26-02-5440

Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu – Demande d'aide financière 2026

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu adresse au Conseil municipal, une demande de don de 100\$;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a pour mission, le jumelage d'une personne présentant une déficience intellectuelle, un trouble de santé mentale ou un trouble du spectre de l'autisme avec un citoyen bénévole;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la Politique de dons et commandites adoptée par la Municipalité de Rougemont;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Stéphane Hamelin et résolu de verser un montant de 100\$ à l'organisme Parrainage Civique de la Vallée-du Richelieu.

Vote pour : 6

Vote contre :

Demande de réduction de la vitesse dans le Rang des Dix Terres

Le conseil prend acte de la demande, mais ne désire pas y donner suite. Toutefois, le conseil va prendre d'autres mesures afin d'avoir une idée plus

Vote pour : 6

Vote contre :

26-02-5441

Avis de motion du règlement no. 2026-388 amendant le plan d'urbanisme no. 2018-249 afin de modifier la carte des grandes affectations du sol constituant l'annexe A dudit plan d'urbanisme

Monsieur Éric Fortin, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement no. 2026-388 amendant le plan d'urbanisme no. 2018-249 afin de modifier la carte des grandes affectations du sol constituant l'annexe A dudit plan d'urbanisme lequel sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

En vertu de l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le projet de règlement 2026-388 sera adopté par résolution (voir point suivant). Une copie du projet de règlement sera rendue disponible sur le site internet de la municipalité.

26-02-5442

Adoption du projet de règlement no. 2026-388 amendant le plan d'urbanisme no. 2018-249 afin de modifier la carte des grandes affectations du sol constituant l'annexe A dudit plan d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a adopté un règlement constituant le plan d'urbanisme municipal afin d'identifier, notamment, les orientations d'aménagement et les affectations du sol pour son territoire;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion dûment donné le 2 février 2026 et que le premier projet de règlement a été adopté en vertu de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le même jour;

CONSIDÉRANT QU' une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Raymond et résolu d'adopter le règlement no. 2026-388 amendant le plan d'urbanisme no. 2018-249 afin de modifier la carte des grandes affectations du sol constituant l'annexe A dudit plan d'urbanisme, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 4

Vote contre : 2 (Guy Adam / Marielle Farley)

26-02-5443 Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 2026-389 constituant le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE)

Madame Isabelle Robert, conseiller, donne l'avis de motion et dépose le projet de règlement relativement au règlement no. 2026-389 constituant le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE), lequel sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement sera rendue disponible sur le site internet de la municipalité.

26-02-5444 Avis de motion du règlement no. 2026-390 modifiant le règlement de zonage 2018-242

Monsieur Mario Raymond, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement no. 2026-390 modifiant le règlement de zonage 2018-242, lequel sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

En vertu de l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le projet de règlement 2026-390 sera adopté par résolution (voir point suivant). Une copie du projet de règlement sera rendue disponible sur le site internet de la municipalité.

26-02-5445 Adoption du premier projet de règlement no. 2026-390 modifiant le règlement de zonage 2018-242

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède le pouvoir, en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de classer les constructions et les usages, de diviser le territoire de la municipalité en zones et de spécifier, pour chaque zone, les constructions ou les usages qui sont autorisés ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion dûment donné le 2 février 2026 et que le premier projet de règlement a été adopté en vertu de l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le même jour;

CONSIDÉRANT QU' une copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'adopter le règlement no. 2026-390 modifiant le règlement de zonage 2018-242, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 6

Vote contre :

26-02-5446 Décompte progressif no.3 – Construction du puits Vadnais III

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur, Lessard & Demers. a déposé le décompte progressifs no. 3 pour les travaux de construction du puits Vadnais III;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur au dossier, Monsieur Maxime Latendresse, ing. recommande le paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Adam et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif no. 3 au montant de 42 233.69\$, incluant les taxes et la retenue contractuelle, le tout payable à même le fond général de la municipalité et ce, jusqu'à l'approbation du règlement d'emprunt 2025-384 par le Ministère des Affaires Municipales du Québec, une fois ladite approbation obtenue, les fonds seront retournés au fond général.

Vote pour : 6

Vote contre :

26-02-5447

Demande de paiement no. 2 – Rénovation du 991 rue Principale

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont a octroyé à Rénovation Alexandre Léveillé inc. le contrat de rénovation du bâtiment situé au 991, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE l’entrepreneur a soumis à la municipalité sa deuxième demande de paiement;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés sont représentatifs du décompte soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Raymond et résolu d’autoriser le paiement à Rénovation Alexandre Léveillé inc. de la demande de paiement no.2 au montant de 40 316.68\$ incluant les taxes et d’accepter la liste des avenants au montant de 24 172.75\$ incluant la reconstruction des salles de bain au sous-sol.

Vote pour : 6

Vote contre :

26-02-5448

Paiement de facture – Excavations St-Pierre Tremblay – Centre des loisirs Cousineau-Saumure

CONSIDÉRANT QUE l’entrepreneur Excavation St-Pierre Tremblay a soumis une facture de 3 184.23\$ relativement à des travaux supplémentaires réalisés pour le stationnement du centre des loisirs Cousineau-Saumure;

CONSIDÉRANT QUE la réception définitive des travaux a été réalisé en juillet 2025 et que la facture est restée impayée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu de payer la facture 029588 au montant de 3 184.23\$.

Vote pour : 6

Vote contre :

26-02-5449

Engagement – Plan de gestion des actifs – Eau (PGA-Eau)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont reconnaît l’importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d’actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d’offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité de Rougemont et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu’elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs ;

CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l’efficacité des ressources humaine et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Raymond et résolu QUE :

- La municipalité s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;
- La municipalité s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier ;
- Le Conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

Vote pour : 6

Vote contre :

26-02-5450

Offres de service de Force Solutions – Réfection du Rang Double (services d'arpentage et environnementaux)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé un contrat pour la réalisation des plans et devis pour la réfection du Rang Double (résolution no.25-09-5342) ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat octroyé ne comprenait pas la réalisation des services d'arpentage et environnementaux;

CONSIDÉRANT QUE Force Solutions a soumis à la municipalité des offres de service pour la réalisation de ces services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Stéphane Hamelin et résolu d'accepter les soumissions de Force Solutions pour les services d'arpentage et environnementaux, respectivement au montant de 20 000\$ et 25 425.40\$, payable tel élablt dans la résolution 25-09-5342).

Vote pour : 6

Vote contre :

26-02-5451

Nomination du maire suppléant à la MRC de Rouville en l'absence maire

CONSIDÉRANT QUE les élections générales municipales ont eu lieu le 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* prévoit que le conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) se compose du maire de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE ce même article prévoit également qu'en cas d'absence, d'empêchement, de refus d'agir du maire ou de vacance de son poste, le maire de la municipalité locale est remplacé au conseil de la MRC par un substitut, que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite nommer Madame Marielle Farley à titre de maire suppléante au conseil de la MRC de Rouville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Stéphane Hamelin et résolu que le conseil municipal de Rougemont nomme Madame Marielle Farley à titre de maire suppléante au conseil de la MRC de Rouville.

Vote pour : 6

Vote contre :

26-02-5452

Nomination du représentant de la Municipalité au Comité de Sécurité Publique de la MRC de Rouville en l'absence du maire

CONSIDÉRANT QUE le maire siège au sein du comité de sécurité publique à titre de représentant de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de désigner un(e) élu(e) afin d'agir à titre de remplaçant(e) du maire ou de la mairesse au sein dudit comité en cas d'absence ou d'empêchement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu que le conseil municipal nomme Monsieur Stéphane Hamelin à titre de remplaçant officiel du maire au sein du comité de sécurité publique.

Vote pour : 6

Vote contre :

Mario Raymond déclare son conflit d'intérêt dans le point qui va suivre et s'abstiendra de voter.

26-02-5453

Embauche du responsable de la vie communautaire

CONSIDÉRANT QUE la création d'un poste de responsable de la vie communautaire a été prévu dans le budget 2026;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel de candidature afin de combler le poste;

CONSIDÉRANT QUE des entrevues de sélection ont été tenues avec certaines des personnes qui ont posé leur candidature audit poste;

CONSIDÉRANT QUE le comité de Ressources humaines recommande au conseil municipal l'embauche du candidat ayant obtenu le pointage le plus élevé dans le cadre des entrevues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu QUE :

- La Municipalité de Rougemont embauche Monsieur Antoine Noël au poste de responsable de la vie communautaire;
- L'embauche est assujettie à une période de probation de trois (3) mois à compter de la date d'entrée en poste prévue le 16 février 2026;
- Les termes et conditions de la présente embauche sont consignés à l'intérieur du contrat de travail à signer.

Vote pour : 5 (*M. Raymond s'étant abstenu*)

Vote contre :

26-02-5454

Embauche des employés de camp de jour (Semaine de relâche)

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs de la Municipalité organisera un camp de jour durant la semaine de relâche et qu'il y a lieu d'embaucher des employés pour le réaliser;

CONSIDÉRANT QUE les employés embauchés travaillent en moyenne 1 ou 2 journées durant la semaine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'embaucher les personnes suivantes à titre d'animateurs et/ou accompagnateurs pour le camp de jour de la semaine de relâche, aux salaires et conditions préalablement définis :

Charles Dufour

Camille Paquette

Maylika Robichaud

Samuel Hernandez

Pierre-Olivier Brault

Juliane Bourdeau

Ophélie Desgroseilliers

Charly Théberge-Martin

Leïla Desroches

Marie-Jeanne Daigle

Élodie Picotte

Mariane Tremblay

Vote pour : 6

Vote contre :

26-02-5455

Adoption des coûts du camp de jour de la semaine de relâche

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs de la Municipalité organisera un camp de jour durant la semaine de relâche;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'établir les coûts du camp de jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu d'adopter les coûts suivants :

- Camp à la journée : 40\$
- Camp pour la semaine : 180\$

Les prix incluent les sorties, lorsqu'il y a lieu ainsi que le service de garde.

Vote pour : 6

Vote contre :

26-02-5456

Adoption des coûts du camp de jour estival 2026

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs de la Municipalité offrira un service de camp de jour pour la saison estivale 2026;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'établir les coûts pour le service de camp de jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Adam et résolu d'adopter les coûts suivants, lesquels comprennent le service de garde :

CAMP DE JOUR	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
À LA JOURNÉE	30.00 \$	N/A
JOURNÉE DE SORTIE	40.00\$	50.00\$
À LA SEMAINE	115.00\$	165.00\$
ÉTÉ COMPLET (1 ^{er} enfant)	780.00\$	1 120.00\$
ÉTÉ COMPLET (2 ^e enfant)	700.00\$	1 005.00\$
ÉTÉ COMPLET (3 ^e enfant)	630.00\$	900.00\$

Vote pour : 6

Vote contre :

26-02-5457

Adoption des coûts de la saison de soccer 2026

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs de la Municipalité procédera aux inscriptions de soccer pour la saison estivale 2026;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'établir les coûts pour chacune des catégories;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Stéphane Hamelin et résolu d'adopter les coûts suivants :

CATÉGORIE	NÉ ENTRE LE	TARIF
U-6	1 ^{er} octobre 2019 30 septembre 2021	50.00\$
U-8	1 ^{er} octobre 2017 30 septembre 2019	70.00\$
U-10	1 ^{er} octobre 2015 30 septembre 2017	70.00\$
U-13	1 ^{er} octobre 2012 30 septembre 2015	70.00\$
U-16 (gars)	1 ^{er} octobre 2009 30 septembre 2012	80.00\$
U-17 (filles)	1 ^{er} octobre 2008 30 septembre 2012	80.00\$
ADULTES	18 ans et +	60.00\$

Vote pour : 6

Vote contre :

26-02-5458

Acceptation des coûts d'asphaltage 2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prévoit procéder à des travaux de réfection d'asphalte à différents endroits sur son territoire et qu'un budget de 75 000\$ a été prévu à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé à deux fournisseurs de lui fournir une liste de prix pour les travaux d'asphaltage à réaliser en 2026 et qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'accepter la liste de prix de Pavage P. Brodeur inc. au montant de 220.00\$ la tonne métrique tel que soumis et d'autoriser les travaux de réfection d'asphalte pour l'été 2026 jusqu'à concurrence du budget précédemment octroyé.

Vote pour : 6

Vote contre :

26-02-5459

PIIA – 1254, rang Double – Agrandissement d'une résidence unifamiliale

Municipalité de

CONSIDÉRANT QU'

une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée, à l'égard d'un projet d'agrandissement en cour arrière d'une résidence unifamiliale;

CONSIDÉRANT QUE

le projet consiste à démolir le garage attenant existant en cour arrière et à en retirer les fondations pour reconstruire un nouveau garage de mêmes dimensions, installé sur de nouvelles fondations de béton, coulées au même endroit mais surplombé d'un deuxième étage dans lequel seraient aménagés une chambre à coucher, un bureau et un espace d'entreposage;

CONSIDÉRANT QUE

le projet prévoit aussi une reconfiguration partielle d'une partie arrière de la toiture de la résidence pour permettre le réaménagement d'une salle de bain existante à l'étage;

CONSIDÉRANT QUE

le projet d'agrandissement n'a aucun impact sur l'implantation au sol de la résidence:

CONSIDÉRANT QUE

les couleurs et les matériaux ont été acceptés par le Comité consultatif d'urbanisme:

CONSIDÉRANT QUE

le projet rencontre les objectifs de la section 3.4 du règlement sur les PIIA 2022-342;

CONSIDÉRANT QUE

le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'**autoriser** l'émission du permis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Adam et résolu d'autoriser l'émission du permis de construction selon les recommandations du CCU s'il y a lieu, et ce, lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies.

Vote pour : 6 Vote contre :

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Monsieur Guy Adam et résolu d'autoriser construction selon les recommandations du CCU s'il y a lieu, et ns réglementaires applicables auront été remplies.

Vote pour : 6

Vote contre :

26-02-5460

Offre de service de BHP – Étude pour la réhabilitation de la conduite d'amenée du secteur McArthur

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité souhaite, dans un avenir proche, procéder à la remise en état de la conduite d'amenée de 250 mm du secteur McArthur;

CONSIDÉRANT QUE

l'emplacement et les conditions du terrain amènent à penser à trouver des solutions différentes que celles d'excaver;

CONSIDÉRANT QUE

une étude de faisabilité est nécessaire afin de s'assurer que le moyen choisi sera le plus adéquat et le plus durable:

CONSIDÉRANT QUE

la firme BHP, qui connaît bien les installations du secteur McArthur, a soumis une offre de service pour la réalisation de l'étude de faisabilité:

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Monsieur Stéphane Hamelin et résolu
 vice de BHP au montant de 10 750\$ avant taxes pour la
 de faisabilité pour la réhabilitation de la conduite d'amenée du

Vote pour : 6

Vote contre :

26-02-5461

Offre de service de BPA – Plans et devis pour le remplacement de l'automate de l'usine de filtration

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité a fait réaliser une étude préliminaire pour le remplacement du système d'automatisation de l'usine de filtration;

CONSIDÉRANT QUE pour procéder à l'appel d'offres la réalisation de plans et devis sont nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE la firme BPA, qui a réalisé l'étude, a soumis une offre de service pour la réalisation des plans et devis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'accepter la soumission de BPA au montant de 24 950\$ avant taxes, incluant la surveillance des travaux lorsque le contrat de réalisation aura été octroyé.

Vote pour : 6

Vote contre :

26-02-5462

Offre de service de Service Sous-Marin (SSM) – Réparation de la vanne d'isolement du réservoir de l'usine de filtration

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à la réparation de la vanne d'isolement du réservoir de l'usine de filtration afin pour de pouvoir procéder au nettoyage dudit réservoir ;

CONSIDÉRANT QUE peu de compagnies sont spécialisées dans ce genre de travaux et que SSM a été recommandé par la firme d'opération responsable de l'usine de filtration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'accepter l'offre de service de SSM au montant de 8 296.40\$ avant taxes pour la réparation de la vanne d'isolement du réservoir de l'usine de filtration.

Vote pour : 6

Vote contre :

PÉRIODE DE QUESTIONS & COMMENTAIRES

26-02-5463

Levée de la séance

Il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Vote pour : 6

Vote contre :

Certificat de disponibilité de crédit

Je soussignée certifie qu'au meilleur de ma connaissance, des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 3^e jour de février 2026.

Kathia Joseph, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

Benoit Bouthillier
Maire

Kathia Joseph
Directrice générale & greffière-trésorière